

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 7 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois le sept du mois de novembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais - Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes du Chillou, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**Date de la convocation** : 27 octobre 2023

**16 présents + 6 pouvoirs (22 votes sur 28)** :  
**Quorum atteint (15)**

**Membres titulaires présents** :

- ✓ Commune d'Airvault : Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Fabrice DURAND,
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : /
- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET, Jacques ROY
- ✓ Commune d'Irais : /
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL,

**6 pouvoirs** :

- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Daniel ROBERT a donné pouvoir à Fabrice DURAND
- ✓ Frédéric PARTHENAY a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Jacky JOZEAU
- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT

**Excusés** : Lucette ROCHER, Huguette ROUSSEAU, Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Hélène MARSAULT, Micheline REAU

**Gerard CHABAUTY a été élu secrétaire de séance**

=====

**RESSOURCES HUMAINES  
ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES  
ADHÉSION AU CONTRAT 2024-2027**

La CCAVT a, par délibération n°2022-074 en date du 8 novembre 2022, demandé au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux Sèvres de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84- 53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Le Centre de gestion a communiqué à la CCAVT les résultats la concernant (établissements de 1 à 30 agents) :

Agents titulaires, stagiaires affiliés à la CNRACL – 4 propositions :

Offres proposées	Taux proposé
Sans franchise, sauf franchise <b>10 jours</b> fermes par arrêt en maladie ordinaire Prise en charge des indemnités journalières limitée à 80%	6.73 %
Sans franchise, sauf franchise <b>15 jours</b> fermes par arrêt en maladie ordinaire Prise en charge des indemnités journalières limitée à 100%	8.01 %
Sans franchise, sauf franchise <b>20 jours</b> fermes par arrêt en maladie ordinaire Prise en charge des indemnités journalières limitée à 80%	6.15 % (avant : 6.34%)
Sans franchise, sauf franchise <b>30 jours</b> fermes par arrêt en maladie ordinaire Prise en charge des indemnités journalières limitée à 100%	7.19 %

Agents titulaires, stagiaires non affiliés à la CNRACL, contrats de droit public – 1 proposition :

Offre proposée	Taux proposé
Sans franchise, sauf franchise <b>15 jours</b> fermes par arrêt en maladie ordinaire	0.70 % (avant : 0.75%)

Les lignes grisées sont les options retenues lors du contrat qui se termine.

Pour information étude sur l'absentéisme 2022 pour les 38 agents de la CCAVT :

- 65.8% des agents se sont arrêtés au moins une fois,
- La part du temps perdu en raison des absences est de 10.4%, soit l'équivalent de 4 agents sur l'année (dont l'équivalent de 2 agents uniquement sur la maladie ordinaire),
- Total de 1 107 jours d'arrêt (+81% par rapport à 2021) comprenant 505 jours de maladie ordinaire, 407 jours de longue maladie/maladie longue durée/grave maladie (2 agents), 195 en accident du travail (3 agents).

Bilan financier 2022 : cotisations 32 550,81€ - remboursements 34 597,87€

Bilan financier 2021 : cotisations 27 691,98€ - remboursements 24 536,87€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ d'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la Collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027
- ✓ d'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré, le 8 novembre 2023  
Et ont signé le Président et le secrétaire,

Le secrétaire de séance,  
Gérard CHABAUTY

Le Président,  
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20231109-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-11-2023

Publication le : 09-11-2023

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48